LA VOIX DES PARENTS

Numéro 432
Avril 2022

DOSSIER

QUEL ENSEIGNEMENT AU NUMÉRIQUE ?

ACTU

Le programme « Education » des deux candidats

peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

Mon enfant protégé à tout moment et où qu'il soit

Assurance scolaire et extra-scolaire

15 €

Par enfant et par an*

Votre enfant est couvert en **France et à l'étranger,** qu'il soit à l'origine d'un accident (Responsabilité Civile), ou **qu'il se blesse seul** (Garantie Corporelle).

Nous prenons en charge en cas d'accident :

- Les frais médicaux** et d'hospitalisation
- Les frais de remise à niveau scolaire à domicile
- Les frais de transport pour se rendre à l'école
- Le remboursement des lunettes cassées, orthodontie, prothèse **jusqu'à 500€** par appareil

Carrefour Assurance partenaire de la peep
PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

ATTESTATION DISPONIBLE **IMMÉDIATEMENT**

*Le contrat Assurance scolaire Carrefour est souscrit auprès de CARMA, sous réserve d'acceptation de vos garanties, entreprise régie par le Code des assurances, SA au capital de 23 270 000 €, RCS Evry 330 598 616, sise 6 rue du Marquis de Raies 91008 Evry Cedex.
**En complément de la Sécurité Sociale et de la mutuelle le cas échéant.

RENSEIGNEZ-VOUS

assurance.carrefour.fr 02 43 61 75 92 Prix d'un appel local

Carrefour assurance

LA VOIX DES PARENTS
En ligne avec sa scolarité

N° 432
Avril
2022

Olivier Toutain
Président fédéral

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

L'entrée dans le XXIe siècle a marqué la naissance de la société numérique, un bouleversement dans notre quotidien. Pour communiquer, mais aussi pour se divertir, se former, s'informer, travailler, apprendre… Les outils numériques, ordinateurs et smartphones en tête, sont devenus indispensables. L'école accompagne cette révolution numérique. Depuis plusieurs années déjà, les moyens et la façon d'enseigner ont évolué grâce à ces nouvelles technologies – la période d'enseignement à distance a souligné leur importance, leur nécessité, mais aussi leurs limites, notamment en termes d'efficacité pédagogique, d'inégalités entre élèves, entre familles…

Mais, surtout, l'Ecole doit former nos jeunes à utiliser ces nouveaux outils numériques, qui seront incontournables dans leur future vie professionnelle. Un enseignement qui va au-delà du seul apprentissage du « comment utiliser » (se servir de logiciels – traitement de texte, tableurs… –, rechercher des données sur Internet, programmer – code informatique –, etc.), mais qui doit s'étendre au « savoir bien utiliser, en sécurité », mais également « avec modération », car il faut avoir un temps d'écran raisonné, pour éviter la fatigue visuelle notamment.

Les jeunes sont aujourd'hui ultra connectés, et les réseaux numériques sur lesquels ils naviguent, en dehors de l'école, plusieurs heures par jour pour certains, ne sont pas sans risques. Cette bonne éducation au numérique revient à l'école, qui doit former correctement les enseignants en la matière, disposer des moyens techniques et matériels suffisants pour éviter les inégalités entre établissements scolaires, entre élèves, mais elle incombe également à nous, parents, en leur transmettant les bonnes pratiques, pour un usage raisonné et en toute sécurité.

Olivier Toutain, président fédéral

SOMMAIRE

• **Actu –** Les programmes « Education » des deux candidats à l'élection présidentielle **p.4**

• **Zoom –** L'éducation à la sécurité routière **p.5**

• **Dossier –** Quel enseignement au numérique ? **p.7**

• **Du côté de la Peep –** Les livres sélectionnés pour la 38e édition du GPJL **p.11**

La voix des parents - 92, avenue d'Ivry, 75013 Paris. Tél : 01 44 15 18 18.
N° 432 - Avril 2022. Directeur de la publication: Olivier Toutain.
Publicité : Erika Choleau. Tél : 01 44 15 18 06. Conception et réalisation : Oligopresse. Commission paritaire : n°0122 G 79300. ISSN 2779-1300

SONDAGE

Résultat du sondage du numéro 431 (mars 2022)

Depuis le 14 mars, les élèves ont pu laisser tomber le masque en classe. Etes-vous optimiste, pensez-vous que cette situation va durer ?

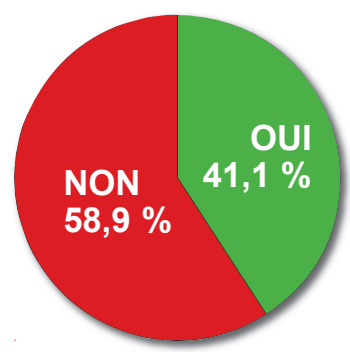

ELECTION PRÉSIDENTIELLE

Les programmes « Education » des deux candidats

Dans quelques jours, les Français devront se déterminer entre Emmanuel Macron et Marine Le Pen pour diriger le pays dans les 5 prochaines années. Qu'envisagent-ils pour l'école ?

PROMESSES TENUES ?

En 2017, le candidat Macron avait proposé plusieurs mesures pour l'Ecole. Entre autres : limitation à 12 élèves par enseignant la taille des 12 000 classes de CP et de CE1 en zone prioritaire, modernisation du bac avec 4 matières obligatoires à l'examen final, les autres validées par un contrôle continu, interdiction de l'usage des téléphones portables dans l'enceinte des écoles primaires et des collèges, mise en place d'un accompagnement après la classe au collège (dispositif « Devoirs faits »), création du « Pass Culture »… Force est de constater que ces mesures ont été appliquées. Quant à l'objectif n° 1 de son programme éducatif de 2017 *« Nous donnerons la priorité à l'école primaire pour que tous les élèves sachent lire, écrire et compter en arrivant en 6e »*, le chantier, immense, est toujours en cours.

Naturellement, pour Emmanuel Macron, président sortant et dont la politique éducative a été conduite depuis 5 ans par son ministre Jean-Michel Blanquer, le programme « Education » qu'il présente pour les 5 ans à venir ne prévoit pas de grands bouleversements, mais plutôt des ajustements et quelques nouvelles mesures. Sa rivale, Marine Le Pen, propose, naturellement également, des changements plus profonds.

Ce qui les rassemble

Le retour aux fondamentaux ! Sans surprise, on retrouve le credo « Lire, écrire compter » au cœur du programme pour l'école des deux candidats. Emmanuel Macron propose ainsi d'augmenter les heures de français et de mathématiques en primaire et en 6e. Pour la candidate du Rassemblement national : « L'enseignement dans le primaire donnera une priorité absolue au français, aux mathématiques et à l'histoire de France », et d'ajouter que « Le nombre d'heures de cours des élèves du primaire sera significativement accru. »

Les (nouvelles) mesures, côté Macron

Dans son programme éducatif pour l'élection présidentielle, l'actuel locataire de l'Elysée prévoit quelques nouveautés. Entre autres : le retour des mathématiques dans le tronc commun du lycée (lire VDP n° 431), 30 minutes de sport par jour en primaire et 2 heures en plus par semaine au collège, l'augmentation de 50 % des périodes passées en stage en entreprise au lycée professionnel. Par ailleurs, Emmanuel Macron souhaite également donner plus de liberté pour les établissements dans leur organisation interne pour le recrutement des enseignants (sur le mode des expérimentations « Ecoles du futur » qu'il a lancées à Marseille en septembre 2021).

Les réformes radicales, côté Le Pen

« Le programme national de restauration de l'école de France » de Marine Le Pen repose lui sur une « remise à plat » des méthodes pédagogiques et des contenus, ainsi que sur la restauration de l'autorité du maître. Parmi les mesures qu'elle compte mettre en œuvre, citons, entre autres : l'abrogation de la réforme du bac, le port d'un uniforme à l'école primaire et au collège, la sanction de l'absence d'assiduité (suspension des allocations familiales et des bourses), l'interdiction du port du voile islamique pour les accompagnantes de sorties scolaires, et le renforcement de l'exigence de neutralité des enseignants en matière politique, idéologique et religieuse vis-à-vis des élèves qui leur sont confiés.

La PEEP présente (aussi) ses propositions !

Quelques jours avant le premier tour de l'élection présidentielle, la PEEP a dévoilé ses propositions « pour une École meilleure et plus juste, ouverte à tous ». Numérique, rôle des parents d'élèves, moyens pédagogiques, primaire, secondaire, enseignement supérieur, inclusion… Le « programme » de la PEEP, élaboré après une large consultation des adhérents, comporte plusieurs dizaines de propositions concrètes, touchant tous les aspects de la scolarité.

Retrouvez ICI les propositions de la PEEP pour l'École adressées à la future présidente ou futur président de la République.

ZOOM

L'éducation à la sécurité routière

A l'école, les élèves reçoivent une éducation à la sécurité routière. Un enseignement qui commence dès le primaire et qui est sanctionné au collège par des attestations.

SEMAINE NATIONALE DE LA MARCHE ET DU VÉLO

Depuis plusieurs années, fin mai, une Semaine nationale de la marche et du vélo à l'école et au collège est organisée partout sur le territoire. Si cette opération vise principalement à sensibiliser les élèves à l'intérêt du vélo et de la marche, elle permet également de mettre en place, grâce à l'appui d'associations et de professionnels (police, gendarmerie), des activités pour informer les jeunes sur la sécurité routière.

Parce qu'ils sont piétons, passagers, à vélo, en trottinette, en roller, conducteurs de deux roues… les enfants sont exposés aux dangers de la route. Pour les sensibiliser à ces risques, les élèves suivent tout au long de leur scolarité une éducation à la sécurité routière.

Cet enseignement, transdisciplinaire et intégré dans les horaires et les programmes, commence dès le primaire. Les enseignants utilisent une grande variété d'outils et de supports, ont aussi parfois recours à des intervenants extérieurs, pour transmettre les règles et les bons comportements liés à l'usage de la rue et de la route.

Examens

Ces premiers apprentissages, qui sont détaillés dans un vade-mecum destiné aux enseignants qui liste les objectifs, les compétences et les pratiques de cette éducation, sont validés par l'attestation de première éducation à la route (APER), le plus souvent en CM2.

Ensuite, au collège, les élèves vont passer des épreuves pour obtenir une attestation scolaires de sécurité routière (ASSR). L'ASSR de premier niveau (ASSR1) en 5e, l'ASSR de second niveau (ASSR2) en 3e. Deux examens qui se déroulent dans l'établissement scolaire au cours desquels les élèves doivent répondre à 20 questions à choix multiples illustrées de séquences vidéo ou d'images (épreuves passées sur un ordinateur ou une tablette). La moyenne (10/20) est requise pour l'obtention de l'attestation. On soulignera que les déplacements piétons et l'usage du vélo constituent les deux grands thèmes des ASSR.

Des attestations qui comptent !

Ces deux attestations scolaires de sécurité routière délivrés aux collégiens ont une grande importance. Ainsi, l'attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (ASSR1), passée en 5e, est nécessaire pour préparer l'épreuve pratique du brevet de sécurité routière (BSR) en auto- école qui permet notamment de piloter un scooter de 50 cm^3 dès 14 ans.

Quant à l'attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR2), passée en 3e, elle est indispensable pour passer le permis de conduire pour tous les jeunes âgés de moins de 21 ans.

Notez que les jeunes qui n'ont pas pu passer ou qui n'ont pas obtenu l'ASSR2 peuvent passer un équivalent, l'ASR (attestation de sécurité routière), soit dans un centre de formation d'apprentis (CFA) soit dans un dans un groupement d'établissements de l'Éducation nationale (Greta).

Préparer les épreuves des attestations de sécurité routière

En plus de la formation qu'ils reçoivent en classe, les collégiens peuvent se préparer aux épreuves des attestations de sécurité routière en toute autonomie, grâce au site officiel : e-assr.education-securite-routiere.fr.

Les élèves sélectionnent un ou plusieurs thèmes (circulation, vitesse, équipements, passagers, comportement citoyen, développement durable, distracteurs, premiers secours, santé et conduites à risque), puis répondent aux questions posées aléatoirement ; la correction commentée est affichée après chaque question.

Partez en séjour linguistique ou sportif, en France ou à l'étranger !

* Offre du Groupe Go&Live valable sur tous les séjours des catalogues des marques American Village, Nacel et Sports Elite Jeunes. Réduction plafonnée à 200€ par séjour, transport inclus, sans frais de dossier. Chèques Vacances et Bons CAF acceptés. Possibilité de payer en plusieurs fois sans frais.

INFORMATION ET RÉSERVATION :
05 65 76 55 25 ou **01 43 20 45 45**

SPORTS ELITE JEUNES

nacel.

AMERICAN VILLAGE by nacel

DOSSIER

Quel enseignement au numérique ?

Depuis plusieurs années déjà, l'Ecole forme les élèves aux outils numériques. Cet enseignement, qui concerne tous les élèves, dès le primaire, est dispensé dans le cadre de plusieurs champs disciplinaires. Aujourd'hui, cet apprentissage essentiel bénéficie d'une nouvelle articulation. La maîtrise de ces outils est désormais structurée autour d'un cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Former, mais aussi évaluer. Ainsi, depuis cette année, les élèves de 3e et de terminale passent la « certification PIX », qui va mesurer leurs connaissances et compétences numériques.

Reste un écueil à éviter : la fracture numérique entre élèves. Pour réduire ces inégalités, les équipements et matériels doivent être équitablement déployés, sur tous les territoires, et les enseignants bien formés eux aussi à ces outils numériques. Au même titre que la maîtrise d'une langue étrangère, savoir bien utiliser les outils numériques est indispensable pour les jeunes avant leurs premiers pas dans le monde professionnel d'aujourd'hui.

L'utilisation des outils numériques est strictement encadré dans les enceintes scolaires – l'usage du téléphone portable, qui donne le plus souvent accès à internet, est d'ailleurs prohibé à l'école et au collège depuis la rentrée 2018. Ainsi, une charte sur l'usage du numérique à l'école doit être annexée au règlement intérieur.

« La formation à l'utilisation responsable des outils et des ressources numériques est dispensée dans les écoles et les établissements d'enseignement. » L'article L312-9 du Code de l'Education donne comme mission à l'Ecole d'apprendre aux élèves le bon usage des outils numériques. Comme l'éducation à l'environnement et au développement durable (lire notre dossier de La Voix des Parents n° 431), cet enseignement se fait de manière transversale, par le biais de plusieurs disciplines, à tous les niveaux de la scolarité, du primaire au lycée.

Au collège, puis au lycée, cet enseignement se structure également autour de l'apprentissage du codage (programmation informatique) – dont l'initiation est encouragée au primaire –, et en classe de seconde générale et technologique, depuis la réforme du lycée, tous les lycéens bénéficient même d'un cours spécifique de SNT, Sciences numériques et technologie, à raison d'1 h 30 par semaine.

Un nouveau cadre de référence

CRCN : cadre de référence des compétences numériques. Depuis 2019, ce référentiel élaboré par le ministère de l'Education nationale précise les compétences numériques attendues pour les élèves de l'école primaire, du collège et du lycée – des compétences évaluées et certifiées pour les collégiens de 3 et les lycéens de terminale (lire en encadré).

Le CRCN fixe 16 compétences dans 5 domaines d'activité : Informations et données, Communication et collaboration, Création de contenus, Protection et sécurité, et Environnement numérique. Par exemple, dans le domaine 3, Créations de contenus, existe la compétence « Développer des documents textuels ». En pratique, comme il est inscrit dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture (que les élèves doivent maîtriser à la fin du cycle 4, en 3e), on demande aux élèves d'être en capacité de « produire des documents à contenu majoritairement textuel pour communiquer des idées, rendre compte et valoriser ses travaux (avec des logiciels de traitement de texte, de présentation, de création de page web...) ».

Cette compétence s'échelonne avec 5 niveaux d'acquisition (qui sont autant de re-

Pix, le nouvel outil pour valider les compétences numériques des élèves

PIX, le service public en ligne pour tester, développer et certifier ses compétences numériques, a été déployé dans les établissements scolaires lors de la rentrée 2020/2021 dans le but d'éduquer les plus jeunes aux enjeux du numérique. Les compétences numériques que devront progressivement acquérir les élèves sont classées dans 5 grands domaines (avec plusieurs niveaux de maîtrise suivant les niveaux de scolarité) en lien avec le cadre de référence des compétences numériques (CRCN).

Avec l'appui de cette plateforme PIX, les enseignants peuvent organiser des « parcours » permettant d'identifier le niveau et les besoins en matière de compétences numériques de tous les élèves, de tous les niveaux d'enseignement, du collège et du lycée.

Cette par cette plateforme qu'est délivrée aux élèves de 3e, en fin de cycle 4, et aux élèves de terminale, en fin de cycle terminal, une certification de leur niveau de maîtrise des compétences numériques.

Notez par ailleurs que la plateforme PIX est accessible gratuitement à titre individuel à tous, élève ou non.

Emmanuel GAUNARD, enseignant et ambassadeur PIX dans l'académie de Grenoble

« En matière d'utilisation des écrans numériques, les bonnes habitudes se prennent à la maison ! »

Les élèves d'aujourd'hui sont nés avec internet, ils passent une grande partie de leur temps devant les écrans connectés, smartphone en tête. En quoi on-ils besoin d'être formé au numérique ? Seulement pour apprendre les pratiques sécures ?

Les élèves connaissent bien le numérique ludique : prendre une photo, une vidéo, jouer à un jeu sur smartphone, converser avec des amis sur des réseaux sociaux comme Whatsapp, Instagram, Tik Tok, Snapchat… Toutefois, un vrai besoin se fait ressentir dans la gestion de leur consommation au numérique.

Prenons l'exemple de la crise sanitaire qui a mis au-devant de la scène des applications de messagerie instantanée dans les foyers, et en particulier Whatsapp appartenant au groupe Meta (ex Facebook). Ce réseau social, littéralement parlant, peut sembler plus « doux » que son grand frère Facebook et sa petite sœur Instagram : pas de fil d'actualité, cercle restreint, pas de stories… Et pourtant, les interactions sociales qui en découlent se transposent à celles de la classe. On retrouve des histoires de harcèlement : un élève ne peut pas être intégré au « groupe classe » dont aucune règle n'a été édictée. En parallèle, les notifications explosent sur les écrans et les sollicitent fréquemment.

Cette problématique fait partie des enjeux travaillés dans les 16 compétences numériques décrites par le CRCN (Cadre de Référence des Compétences Numériques) : entre autres, Mener une recherche et une veille d'information, Gérer des données, Programmer, Protéger les données personnelles et la vie privée, Partager et publier, Sécuriser l'environnement numérique, Interagir, etc.

Former les élèves au numérique, c'est donc leur donner des outils et des clés de compréhension sur chacune de ces compétences.

Comment s'organise l'enseignement au numérique à l'école, du primaire au lycée. Est-ce un apprentissage transversal ? Ou un enseignement spécifique avec un programme et un horaire dédié ?

L'enseignement du numérique est globalement transversal à l'école et au collège ; la technologie est une discipline importante dans ces usages.

Les programmes disciplinaires font tous appel au numérique lorsque cela est pertinent dans l'apprentissage de élèves. Le numérique est un outil qui permet alors de découvrir, d'approfondir ou de renforcer des acquis.

Au lycée, le travail transversal est complété par la discipline SNT (en 2nde GT) et des spécialités en lien format avec le numérique comme NSI (Numérique et sciences informatiques).

Cet apprentissage dépend notamment de deux grands facteurs : les équipements, ordinateurs et tablettes principalement, et la formation des enseignants au numérique. Cela ne crée-t-il pas inévitablement des inégalités ?

Les établissements recevant des dotations en matériel reçoivent la plupart du temps, ou peuvent demander, des formations présentant des pratiques pédagogiques transversales.

Les collectivités sont très engagées pour doter les établissements en matériels et la couverture en matériels numériques augmente dans les territoires. Tout ce travail et cet engagement permet aux élèves de créer une situation d'égalité.

En matière d'éducation au numérique, quel rôle des parents peuvent-ils jouer ?

Je conseille aux parents d'être le plus vigilant possible quant à l'utilisation des réseaux sociaux par leurs enfants : Whatsapp, Instagram, Tik Tok, Snapchat…

La première question de la possession d'un compte doit se poser en famille : est-ce judicieux à cet âge-là ? Quels sont les avantages/inconvénients de posséder un compte (dépendance, notification…) ? Est-ce indispensable pour communiquer ?

Dans un autre temps, si un compte est créé, j'invite les familles à discuter avec leurs enfants de ce qu'il se passe dessus : interactions, gestion des notifications, dépendance des écrans…

Je conseille également aux parents d'être les plus exemplaires possible lorsqu'ils « pratiquent » du numérique au quotidien face à leurs enfants. Les bonnes habitudes se prennent à la maison : pas d'écran pendant un repas, arrêter les écrans à un horaire donné pour les adultes et pour les enfants… Il peut alors convenir de se fixer des règles de bonnes pratiques pour un usage raisonné et réfléchi.

pères dans l'acquisition progressive par les élèves pendant leur scolarité) ; ainsi, le premier niveau consiste à « Utiliser les fonctions simples d'un traitement de texte », le niveau 4 à « Importer, éditer et modifier des contenus existants en y intégrant de nouveaux objets numériques », et le niveau 5 à « Choisir le format de diffusion d'une publication en ligne ».

Mise en œuvre… inégale ?

Cette éducation au numérique, inscrite dans les programmes, dépend néanmoins de plusieurs facteurs pour être véritablement efficace et égale pour tous les élèves. Tout d'abord, elle tient aux enseignants. Formation et motivation doivent être au rendez-vous ! Un enseignant motivé par le numérique, qui lui-même y a recours dans ses enseignements, en particulier au primaire, pourra transmettre plus aisément et efficacement les « savoirs numériques » à ses élèves. Quant à la question de la formation, essentielle, des mises à niveau sont prévues par l'Education nationale. On l'a vu pendant la période d'enseignement à distance que nous avons connue, il existe de fortes disparités quant au niveau de maîtrise des outils numériques chez les enseignants…

La question du matériel

Enfin, le dernier point, majeur également, concerne les questions d'équipement, qui dépendent en grande partie des collectivités territoriales. Là également, les inégalités sont de mise, comme le montre la dernière enquête officielle en date, celle de la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), « Géographie de l'École 2021 ». Ainsi, selon les départements, le nombre d'ordinateurs pour 100 élèves dans les écoles élémentaires va de moins de 2 à Mayotte à 30 en Lozère et 35 dans le Territoire de Belfort ! D'une manière générale, on compte davantage d'équipement informatique pour les écoles élémentaires des départements ruraux que les départements englobant de grandes agglomérations, telles celles de Lyon, Lille, Marseille, Strasbourg, Nantes, Rennes, Bordeaux, Montpellier et Grenoble, qui comptent moins de 14 ordinateurs pour 100 élèves. On constate également des disparités géographiques d'équipement informatique pour les collèges, comme pour les lycées. Au niveau national, les lycées sont néanmoins nettement mieux équipés en moyenne en ordinateurs que les collèges : 47 ordinateurs pour 100 élèves (contre 34 dans les collèges).

On le voit, si l'enseignement du numérique est bien engagé à l'école, des inégalités restent à gommer. Dans tous les cas, l'apprentissage du numérique passe aussi par la case famille, à la maison, où les parents ont un rôle important pour transmettre les bonnes pratiques, *« pour un usage raisonné et réfléchi »*, comme l'indique notre Grand Témoin, Emmanuel Gaunard, ambassadeur PIX dans l'académie de Grenoble (lire son interview page 9).

Pour la première fois cette année, les élèves de 3e et de terminale sont évalués sur leurs compétences numériques. Une évaluation organisée par le chef d'établissement au cours d'une période déterminée : du 29 novembre 2021 au 7 avril 2022 pour les lycées, et du 7 mars au 27 mai 2022 pour les collégiens de 3e.

Numérique et citoyenneté, avec l'EMI

Le numérique est un outil, qui prend chaque jour une place prépondérante, mais c'est également aujourd'hui le support principal des médias, qu'ils soient informatifs ou distractifs. Présente dans tous les champs du savoir transmis aux élèves, l'EMI, l'Éducation aux médias et à l'information, est prise en charge par tous les enseignements, à l'école primaire, au collège et au lycée.

Grâce à l'EMI, les élèves vont être apprendre les bons usages des médias numériques, à savoir :

– utiliser les médias de manière autonome ;
– exploiter l'information de manière raisonnable ;
– utiliser les médias de manière responsable ;
– produire, communiquer, partager des informations.

A une époque où les réseaux sociaux sont la source d'information principale des jeunes, des réseaux sociaux souvent riches en « fake news » (fausses informations), l'EMI contribue à développer la citoyenneté numérique des élèves et leur esprit critique.

Les livres sélectionnés pour la 38e édition du GPJL

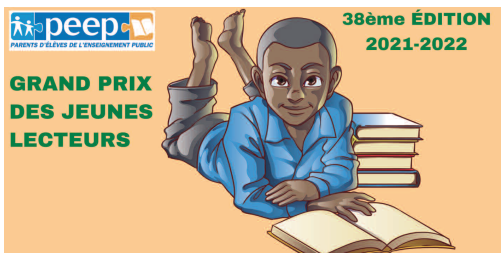

Parrainé par les ministères de l'Education nationale et de la Culture, le Grand Prix des Jeunes Lecteurs (GPJL) a pour but de sensibiliser les jeunes à la lecture. Cet évènement national créé par la PEEP, qui fête cette année sa 38e année d'existence, s'adresse aux élèves de CM1, CM2 et 6e pour la catégorie 1, et 5e, 4e, 3e pour la catégorie 2.

Les jeunes lecteurs doivent envoyer leur bulletin de participation à leur association départementale au plus tard le samedi 7 mai 2022. Voici ci-dessous les ouvrages jeunesse sélectionnés par le comité de lecture du GPJL pour cette nouvelle édition.